



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

FINANCES

RAPPORTEUR : CLAUDE BETRANCOURT

86 – Délibération relative au budget principal de la Commune – exercice 2022 / Décision Modificative n° 3

87 - Délibération relative à l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

88 - Délibération relative à la régularisation de l'actif budget du principal de la commune, compte 2031

89 - Délibération relative à l'annulation des factures assainissement / 1er semestre 2020 / Complément de la délibération n°74 (partie assainissement manquante)

GRANDS PROJETS

RAPPORTEUR : CHARLINE HATOT-MEDARIAN

90 - Délibération relative à l'adhésion au CEREMA

URBANISME

RAPPORTEUR : PASCAL SIMONETTI

91 - Délibération relative à l'approbation de la modification n°5 du PLU

AFFAIRES GENERALES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

92 - Délibération relative à la délégation du droit de priorité

93 - Délibération relative à la modification des statuts de la SPL « ID83 »

94 - Délibération relative à l'éclairage public – Coupure de l'éclairage public une partie de la nuit

RAPPORTEUR : NICOLE DAVICO-MELEK

95 - Délibération relative à la signature de l'avenant n°2 portant modification des prix pour circonstances imprévisibles / accord-cadre AOO1 - Librairie Papeterie scolaire sur les lots n°1 et n°3 du SIVAAD

96 - Délibération relative à la signature de l'avenant n°1 portant modification des prix pour circonstances imprévisibles / accord-cadre AOO3 - AOO4 – AOO5 du SIVAAD

RAPPORTEUR : PAUL KHADIR

97 - Délibération relative aux transferts/reprises de compétences optionnelles des communes de Bargemon, Cavalaire sur Mer, Cuers, la Farlède, Flassans sur Issole, Montauroux, Tavernes, Vinon sur Verdon au profit du SymiélecVar

COMMANDES PUBLIQUES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

98 - Délibération relative à la signature des avenants de plus-value des lots 4 et 14 du marché public n°2021TIC15 relatif à la Plaine Sportive – Quartier Clos de Roques

99 - Délibération relative à l'approbation du guide interne conduite des marchés en procédure adaptée

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

100 - Délibération relative à la modification du tableau des effectifs

ASSURANCES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

101 - Délibération relative au règlement du sinistre – Mme PIZZO

ECONOMIE

RAPPORTEUR : PASCAL SIMONETTI

102 - Délibération relative à la dérogation au repos dominical accordée par le Maire pour les commerces de détail pour douze dimanches en 2023

PÔLE FAMILLE

RAPPORTEUR : SOPHIE LE METER

103 - Délibération relative à la signature de la convention permettant la participation de bénévoles aux différentes actions conduites par la Collectivité notamment durant le temps périscolaire

PATRIMOINE

RAPPORTEUR : BLANDINE GOMART-JACQUET

104 - Délibération relative à la demande de subvention au fonds national pour l'archéologie préventive / Quartier Clos de Roques / 2 tranche 2-am 720/ Fouille préventive

SERVICE DE L'EAU – ANTENNE DE SAINT-MAXIMIN

105 - Délibération relative à la fixation des tarifs du service public de l'eau applicables sur la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

QUESTIONS ORALES

Le 22 novembre 2022, Madame Hélène NICOLAS a déposé le courriel suivant :

Je souhaite faire part de 3 questions lors du prochain conseil municipal :

- où en est le projet de logements en lieu et place de la MJA ?
- un bilan devait être fait sur l'expérience de fermeture de la place Malherbe. Une date de rencontre est-elle prévue ?
- je demande qu'un arrêté soit pris, interdisant la chasse dans la plaine située entre le nord de l'autoroute, le chemin du Labour, les chemins du moulin et de Sceaux et les bâtiments agricoles bordant la route de Seillons. En effet, tous les ans, des chasseurs y circulent et tirent en direction des habitations, prenant pour cible un animal, mais mettant en danger les riverains, les passants et les animaux domestiques. Plusieurs personnes habitant ce quartier l'ont déjà évoqué au fil des années. Moi-même, j'ai entendu un tir passé près de moi l'an passé alors que je me promenais à pied. Nous ne sommes pas en sécurité sur cet espace. Les pouvoirs de police du maire l'autorisent à prendre ce genre de décision puisqu'il est responsable de l'ordre public sur le territoire de sa commune. Je remercie monsieur le maire pour sa future bienveillance envers les concitoyens de ce quartier.